Compte-rendu du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode du 27/10/2014.

Séance ouverte à 19h28 sous la présidence de Monsieur le Bourgmestre, Emir Kir.

<u>Présents / Aanwezig :</u> Emir Kir, Bourgmestre-Président/Burgemeester-Voorzitter ; Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Échevin(e)s/Schepenen ; Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Touria Laaraj, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Halil Disli, Döne Dagyaran, Serob Muradyan, Mustafa-Alperen Ozdemir, Derya Bulduk, Thierry Balsat, Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Gabriella Mara, Conseillers communaux/Gemeenteraadsleden ; Patrick Neve, Secrétaire communal/Gemeentesecretaris

Excusés / Verontschuldig : Zoé Genot, Ahmed Mouhssin et Luc Frémal.

**Monsieur le Président :** 3 points ont été versés à l'ordre du jour du conseil communal, je vais en faire lecture. Le point 27 : une proposition de motion concernant le projet de partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement entre l'UE et les États-Unis et ses conséquences sur les entités locales. Une réunion rassemblant tous les groupes s'est tenue jusqu'il y a quelques minutes. Celle-ci s'est conclue par un accord.

Second point à ajouter : la question de la bonne gouvernance par le collège en pause syndicale, il s'agit d'une interpellation de Monsieur Roekens.

Et le dernier point, le 29, concerne le jumelage de la commune de Saint-Josse avec la ville d'Eskisehir, il s'agit d'une interpellation introduite par Madame Warnotte.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole à propos de l'ordre du jour?

**Madame Warnotte**: Oui, je ferai également une question d'actualité concernant l'occupation du bâtiment sis 2 place Quetelet. De plus, je m'étonne de ne pas voir dans l'ordre du jour le budget que vous nous aviez promis lors du dernier conseil. Enfin, un point avait été reporté lors du même dernier conseil, il s'agissait des comptes de la Jazz Station qui devraient être traités à ce conseil-ci, je ne les vois pas.

**Monsieur le Président :** Les deux derniers points que vous mentionnez seront tous deux à l'ordre du jour du conseil du mois de novembre. Je propose de porter en point 30 votre question orale relative au 2 place Quetelet.

Par tirage au sort, Madame Mara sera la première à voter ce soir.

- 1. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 29.09.2014 Approbation. Proces-verbaal van de Gemeenteraadszitting van 29.09.2014 Goedkeuring.
- M. Neve: Lecture des décisions du conseil communal du 29.09.2014.

*Approuvé – Aangenomen* 

2. Service de Rénovation urbaine; Contrat de Quartier « Axe Louvain » ; Arrêté de préemption.

Regie voor Stadskernvernieuwing; Duurzame wijkcontract «As Leuven».

**Monsieur le Président :** 4 bâtiments sont proposés dans le cadre de ce projet : rue Scailquin 36-38 et 42, chaussée de Louvain 33 et 27 ainsi que la rue Dekeyn 34.

**Monsieur Roekens :** Il s'agit d'un instrument très intéressant pour la commune pour éviter qu'un privé mette la main sur un bâtiment que l'on souhaite acquérir. Ceci a néanmoins déjà été fait dans des contrats de quartier précédents, je pense à Liedekerke, Méridien mais sans être appliqué par la suite. Je demanderai cette fois-ci au collège un peu plus de dynamisme.

**Monsieur le Président :** Nous avons dès le départ souhaité ne pas mettre trop de bâtiments afin de nous concentrer sur certains bâtiments rares. Nous sommes actuellement en négociation afin d'atteindre certains objectifs. Si nous ne pouvions atteindre ces objectifs par la voie classique, nous aurions alors usage du droit de préemption.

**Madame Warnotte :** Je m'interroge sur l'utilité de spécifier les bâtiments dans l'arrêté de préemption qui est formulé de manière très générale.

**Monsieur le Président :** Ce n'était pas nécessaire mais nous avons tout de même voulu le préciser car, dans le cadre du contrat de quartier axe durable Louvain, on est limité aux bâtiments qui ont étés inscrits. Ces bâtiments sont ceux qui sont candidats à la réalisation d'un projet de rénovation urbaine.

Adopté – Aangenomen.

3. Règlement-taxe sur les appareils distributeurs de carburant ; modifications et renouvellement du règlement.

Belasting op het plaatsen van weegtoestellen, automatische apparaten en brandstofdistributieapparaten op de openbare weg; hernieuwing en wijzigingen van het reglement.

**Monsieur le Président :** Tous les points suivants sont les règlements relatifs aux taxes. Dans aucun des dossiers il n'y a d'augmentation par rapport au taux cette année, il y en aura par contre en 2015. Les services travaillent au recouvrement de ces taxes, l'enrôlement attend par contre que ces règlements soient approuvés.

**Monsieur Roekens :** Nous avons fait un emprunt en juillet pour couvrir nos frais, est-ce que l'attente de ce vote nous a amenés à emprunter à nouveau ?

**Monsieur le Président :** Non, nous n'en avons pas eu besoin.

**Monsieur Roekens :** Je remarque qu'un ensemble de taxes manque à l'appel aujourd'hui : notamment la taxe sur les constructions/reconstructions, la taxe sur le colportage, celle sur les véhicules publicitaires et enfin la taxe sur la propreté publique. Taxes que l'on ne propose pas au vote aujourd'hui, ce qui m'étonne quelque peu.

Monsieur le Président : Elles arrivent au prochain conseil.

Approuvé - Aangenomen.

4. Règlement-taxe sur le placement de marchandises, caisses vitrées, panneaux, appareils automatiques, etc., sur le trottoir, sur la voie publique et dans des endroits accessibles au public; modifications et renouvellement du règlement. Belastingreglement op het plaatsen van goederen, glazen uitstalkasten, panelen, automatische apparaten, enz., op de voetpaden, op de openbare weg en plaatsen toegankelijk voor het publiek; wijzigingen en hernieuwing van het reglement.

Approuvé - Aangenomen.

5. Règlement-taxe sur la mise à disposition d'appareils de télécommunication; modifications et renouvellement du règlement.

Belastingreglement op het ter beschikking tegen vergoeding stellen van telecommunicatieapparatuur; wijzigingen en hernieuwing van het reglement.

Approuvé - Aangenomen.

6. Règlement-taxe sur le placement de tables, chaises et bancs sur le trottoir, sur la voie publique et dans des endroits accessibles au public; modifications et renouvellement du règlement.

Belastingreglement op het plaatsen van tafels, stoelen en banken op de voetpaden op de openbare weg en op plaatsen toegankelijk voor het publiek; wijzigingen en hernieuwing van het reglement.

Approuvé - Aangenomen.

7. Règlement-taxe sur les panneaux d'affichage et les supports de publicités visibles d'une voie de communication ; modifications et renouvellement du règlement.

Belastingreglement op de aanplakborden en de publiciteitsonderstellen zichtbaar vanaf de openbare weg ; hernieuwing en wijziging van het reglement.

Approuvé - Aangenomen.

8. Règlement-taxe sur les antennes relais, pylônes et autres dispositifs de télécommunication; modifications et renouvellement du règlement. Belastingreglement op zendantennes, pylonen en andere telecommunicatietoestellen; wijzigingen en hernieuwing van het reglement.

Approuvé - Aangenomen.

9. Règlement-taxe sur la perception de la taxe sur l'occupation du domaine public à l'occasion des marchés; modifications et renouvellement du règlement. Belasting op het gebruik van het openbaar domein ter gelegenheid van markten; wijzigingen en hernieuwing van het reglement.

Approuvé - Aangenomen.

10. Règlement-taxe sur la distribution à domicile de feuilles et de cartes publicitaires ainsi que de catalogues et journaux contenant de la publicité à caractère commercial; modifications et renouvellement du règlement. Belasting op de bedeling ten huize van publiciteitsbladen en -kaarten alsook op catalogussen en dagbladen welke publiciteit met handelsoogmerk bevatten; wijzigingen en hernieuwing van het reglement.

Approuvé - Aangenomen.

11. Règlement-taxe sur les chambres d'hôtel et de pension; modifications et renouvellement du règlement.

Belastingreglement op hotel en pensionkamers; wijzigingen en hernieuwing van het reglement.

**Monsieur Balsat :** Les déclarations se font de l'initiative des contribuables. Y a-t-il un contrôle plus pointu sur les contrevenants qui tenteraient d'éluder la taxe sur la location de chambres meublées. La commune a-t-elle prévu d'envoyer un dépliant comme cela se fait à Evere demandant aux gens si ils ne rentreraient pas dans les conditions de la taxe ?

**Monsieur le Président :** Un travail a été effectué, notamment sur internet.

Approuvé - Aangenomen.

12. Règlement-taxe sur les surfaces de bureaux; modifications et renouvellement du règlement.

Belastingreglement op de kantooroppervlakten ; wijzigingen en hernieuwing van het reglement.

Approuvé - Aangenomen.

13. Règlement-taxe sur les immeubles inachevés ou laissés à l'abandon; modifications et renouvellement du règlement.

Belastingreglement op de onafgewerkte of verwaarloosde gebouwen; wijzigingen en hernieuwing van het reglement.

**Monsieur Balsat :** Il y a des propriétaires qui habitent partiellement leur bien afin de ne pas tomber dans la catégorie des immeubles abandonnés. Pourrait-on préciser dans la phrase « le bien, même partiellement habité par le propriétaire ».

**Monsieur le Président :** Cet article concerne les biens effectivement laissés à l'abandon, la situation que vous décrivez relève de l'insalubrité. Dans ce cas-là, la commune effectue un travail avec ses services et avec la direction régionale du logement afin de lutter contre les marchands de sommeil ou les propriétaires malveillants.

Approuvé – Aangenomen.

14. Règlement-taxe sur les enseignes lumineuses; modifications et renouvellement du règlement.

Belastingreglement op de verlichte uithangborden en lichtreclames; wijzigingen en hernieuwing van het reglement.

Approuvé - Aangenomen.

15. Règlement-taxe sur les secondes résidences; modifications et renouvellement du règlement.

Belastingreglement op de tweede verblijfplaatsen; wijzigingen en hernieuwing van het reglement.

**Madame Warnotte**: Lorsque nous avions voté cette taxe, le groupe ECOLO s'était inquiété de la situation des étudiants qui habiteraient à Saint-Josse-Ten-Noode sans y avoir leur résidence principale. Ces étudiants seraient amenés à devoir payer cette taxe sur la seconde résidence. Le texte dit à l'alinéa 4 : « Sont redevables de la taxe, les personnes non inscrites au registre de la population à titre de domicile ou de résidence principale... » C'est pour cela que nous avions demandé que les étudiants soient exclus de l'obligation de payer cette taxe.

**Monsieur le Président :** Nous avons un dispositif spécifique pour les étudiants, à l'article 2bis : « la taxe est ramenée à 62 euros par an et par logement pour les étudiants lorsque ils disposent d'une résidence à Saint-Josse dans les conditions reprises aux articles 3 et 4 et pour autant qu'ils justifient de leur qualité ».

**Monsieur Medhoune :** Il faut comparer ce montant avec celui pratiqué dans d'autres communes. La commune d'Ixelles lève 80 euros et l'exonération est liée au fait de relever des services sociaux.

**Monsieur le Président :** Je rejoins les propos de Monsieur Medhoune, nous sommes situés dans la fourchette basse par rapport à de nombreuses communes bruxelloises avec nos 496 euros annuels ramenés à 62 pour les étudiants.

Approuvé - Aangenomen.

16. Règlement-taxe sur les cercles privés; modifications et renouvellement du règlement.

Belastingreglement op privé-clubs; wijzigingen en hernieuwing van het reglement.

Approuvé - Aangenomen.

17. Règlement-taxe sur le dépôt de matériaux et de matériels sur la voie publique; modifications et renouvellement du règlement.

Belastingreglement op het plaatsen van materialen op de openbare weg; wijzigingen en hernieuwing van het reglement.

Approuvé - Aangenomen.

18. Règlement-taxe sur le placement de calicots ou de dispositifs assimilés; modifications et renouvellement du règlement.

Belastingreglement op het plaatsen van spandoeken of gelijkaardige inrichtingen; wijzigingen en hernieuwing van het reglement.

Approuvé - Aangenomen.

19. Règlement-taxe sur les débits de boissons avec serveuses (serveurs) danseuses (danseurs), chanteuses (chanteurs), de tabac, etc.; modifications et renouvellement du règlement.

Belasting op de drankslijterijen met diensters (dieners), barmeiden (-mannen), danseressen (dansers), op de tabakswinkels, enz.; wijzigingen en hernieuwing van het reglement.

Approuvé - Aangenomen.

20. Règlement-taxe sur les agences de paris aux courses de chevaux; modifications et renouvellement du règlement. Belastingreglement op de agentschappen voor weddenschappen op

Belastingreglement op de agentschappen voor weddenschappen op paardenwedrennen; wijzigingen en hernieuwing van het reglement.

Approuvé - Aangenomen.

21. Règlement-taxe sur les établissements bancaires et les organismes financiers ; modifications et renouvellement du règlement.

Taksreglement op de bank- en financiële instellingen; wijzigingen en hernieuwing van het reglement.

Approuvé - Aangenomen.

22. Règlement-taxe sur les dancings et établissements assimilés; modifications et renouvellement du règlement.

Belastingreglement op de dancings en gelijkgestelde etablissementen; wijzigingen en hernieuwing van het reglement.

Approuvé - Aangenomen.

23. Règlement-taxe sur les locaux où sont organisés des spectacles de charme ; modifications et renouvellement du règlement.

Belasting op de lokalen waar peepshows georganiseerd worden ; wijzigingen en hernieuwing van het reglement.

Approuvé - Aangenomen.

24. Règlement-taxe sur les appareils automatiques bancaires ou de tout autre organisme financier; modifications et renouvellement du règlement. Belasting op automatische apparaten van bank- en financiële instellingen; wijzigingen en hernieuwing van het reglement.

Approuvé - Aangenomen.

25. Règlement-taxe sur immeubles ou parties d'immeubles appelés « carrées » ; modifications et renouvellement du règlement.

Belasting op de gebouwen of gedeelten van gebouwen benoemd "carrées"; wijzigingen en hernieuwing van het reglement.

Approuvé - Aangenomen.

26. Règlement-taxe sur les magasins de nuit ; modifications et renouvellement du règlement.

Belasting op de nachtwinkels; wijzigingen en hernieuwing van het reglement.

Approuvé – Aangenomen.

27. Proposition de motion au Conseil Communal de Saint-Josse concernant le projet de Partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique (TTIP) et ses conséquences sur les entités locales.

**Madame Vandenabeele :** Il s'agit d'une proposition du groupe Ecolo-Groen. Une réunion vient de permettre à d'autres groupes de s'y joindre au prix de quelques modifications.

Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union européenne, dont la Belgique, ont approuvé le mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord de libre échange avec les États-Unis.

Cet accord vise à créer un vaste marché transatlantique en supprimant un maximum d'obstacles au commerce et en « harmonisant » les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique.

Avec un tel accord, sous le couvert de mesures dites « non tarifaires », les normes sociales, sanitaires et environnementales, culturelles, de service public, de protection des consommateurs et des entreprises, propres à l'Europe, à un Etat, une Région ou à une Commune, seraient interdites si elles sont jugées « *déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires* ». Nos acquis communautaires, régionaux ou nationaux risqueraient fortement, dès lors, de voler en éclat : l'interdiction des OGM ne serait plus possible, les

investissements subventionnés en faveur d'une transition vers les énergies renouvelables deviendraient illégaux, les services publics seraient ouverts à la concurrence (écoles, logement sociaux, hôpitaux, traitement de déchets...).

Le lait, la viande avec usage d'hormones et bien d'autres semences OGM commercialisés aux Etats-Unis pourraient arriver sur le marché européen et belge, aux dépends de la production locale, des circuits courts et durables.

Par ailleurs, la protection des travailleurs et le modèle social belge pourraient être considérés comme une entrave au marché.

En outre, la production et la distribution de toutes les formes d'énergie devraient être mises en concurrence, ce qui aboutirait à la perte de la maîtrise par les pouvoirs publics de toute politique énergétique ;

Si cet accord était signé, les firmes privées auraient la possibilité d'attaquer les États auprès d'une cour arbitrale - composée de personnes non élues - lorsqu'elles considèrent que leurs profits sont menacés ou revus à la baisse. Cela se traduirait par des sanctions commerciales pour le pays contrevenant, ou par une réparation pouvant représenter plusieurs millions d'euros. En réalité, cet accord serait un moyen pour les multinationales d'éliminer toute décision publique qu'elles considéreraient comme une entrave à leurs intérêts.

L'article 27 du projet de Traité Transatlantique prévoit que "l'Accord sera obligatoire pour toutes les institutions ayant un pouvoir de régulation et les autres autorités compétentes des deux parties"

Ceci implique que les communes seront concernées et directement impactées. Si ce Traité était signé, il deviendrait ainsi risqué d'imposer des objectifs en matière d'alimentation de qualité et issue de circuits courts dans les restaurants scolaires, de décider de l'abandon de pesticides dans l'entretien des espaces verts, de subsidier l'enseignement communal ou des événements culturels locaux.... Un certain nombre de services publics communaux pourraient aussi être soumis à la concurrence et des normes prises au niveau communal elles aussi être considérées comme « entrave à la liberté de commerce ».

La commune de Saint-Josse, qui doit faire face à des problèmes sociaux, économiques et environnementaux importants, qui investit de manière régulière dans les services publics et qui a besoin des investissements publics d'autres niveaux de pouvoirs (UE, Fédéral, Régions, Communautés), est particulièrement sensible aux impacts que pourraient avoir ce traité.

Il est donc essentiel que la commune de Saint-Josse-ten-Noode, ainsi que les autres pouvoirs locaux, s'expriment en amont, avant qu'un éventuel traité ne soit soumis à l'approbation des Parlements. En effet, si un traité est négocié, à l'initiative des Gouvernements, pendant de longs mois voire de longues années, il semble évident que les marges de manœuvres pour modifier ou même purement et simplement refuser le traité *in fine*, au moment du passage dans les Parlements seront minces. Entre autres parce qu'un seul Etat (ou une seule Région) pourra difficilement remettre en question, globalement ou même partiellement, des dispositions s'appliquant à tous les Etats.

Je vais maintenant procéder à la lecture de la motion en elle-même.

-Vu le mandat relatif à la conclusion avec les États-Unis d'un accord appelé «Partenariat

transatlantique de commerce et d'investissement», donné par le Conseil des ministres européens des affaires étrangères et du commerce le 14 juin 2013 ;

- Considérant que ce partenariat menacerait l'acquis communautaire européen et belge en matière de normes sociales, environnementales, économiques, sanitaires, agricoles, de propriété intellectuelle, d'exception culturelle, de santé, de protection des services publics et des consommateurs, ou encore de sauvegarde de l'industrie européenne;
- Considérant que cet accord serait un moyen pour les multinationales d'éliminer les décisions publiques considérées comme des entraves à l'augmentation de leurs parts de marché, et qu'il s'agirait d'une atteinte sans précédent aux principes démocratiques fondamentaux qui ne ferait qu'aggraver la marchandisation du monde, avec ses conséquences en termes de régression sociales, environnementales et politiques ;
- Considérant que cet accord créerait une cour arbitrale composée d'experts non élus, devant laquelle les Communes, livrées aux avocats d'affaires, pourraient être directement attaquées par une firme privée. Ce qui signifie que toute espère de norme sociale, sanitaire, alimentaire, environnementale ou technique adoptée par une Commune, dès lors qu'elle contrarie une firme privée, pourrait être attaquée devant une cour arbitrale privée composée d'experts non élus ;
- Considérant qu'un tel montage juridique limiterait la capacité des Etats de maintenir des services publics (éducation, santé...), de protéger les droits sociaux, de garantir la protection sociale, de maintenir des activités associatives, sociales, culturelles préservées du marché, menaçant par là la diversité culturelle et linguistique ;
- Considérant le risque pour la commune que le TTIP produise des effets directs ou indirects sur ses missions et sur la gestion des services publics ;

## Le Conseil Communal:

Affirme que le projet de Traité de Partenariat Transatlantique constitue une menace grave pour nos démocraties communales, en matière économique, sociale, sanitaire, environnementale, culturelle ;

Refuse toute tentative de dérégulation des normes et toute tentative d'affaiblir le cadre communal, régional, national ou européen en matière sociale, de santé, d'environnement, de protection des travailleurs, des consommateurs et des entreprises ;

Demande aux autorités belges compétentes et concernées d'exiger que les négociations concernant le projet de Partenariat transatlantique sur le Commerce et l'Investissement entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique visent absolument une harmonisation vers le haut, c'est à dire, intégrant les normes les plus élevées, que cela concerne les droits sociaux et à la santé, les droits humains, les dispositifs de protection de l'environnement ou encore la protection des travailleurs et des consommateurs ;

Demande aux autorités belges compétentes que les services publics et d'intérêt général soient absolument préservés du projet de traité ;

Demande aux autorités belges compétentes qu'un large débat sur l'ensemble des accords de libre échange impliquant la participation de tous les niveaux de pouvoir dont les autorités communales mais aussi les organisations syndicales et associatives, les organisations socio- professionnelles et les citoyens soit organisé.

Demande aux autorités belges compétentes de faire pression au niveau européen afin que les négociations sur ce projet de partenariat se fassent dans la plus grande transparence à l'égard des consommateurs et des citoyens.

**Monsieur Medhoune**: La conseillère Vandenabeele rappelle qu'il y a eu une heure et demi de travail sur ce document. Je pense que nous avons ici une bonne note qui pourrait servir aux autres communes.

**Monsieur Clerckx**: Je regrette de ne pas avoir pu prendre part à la réunion, le mail étant arrivé fort tard. Par mesure de précaution, le groupe MR s'abstiendra.

La motion est votée par l'ensemble des groupes à l'exception du MR. Se sont abstenus : M. Clerckx et Mme Bulduk.

Suivent les interpellations.

28. Interpellation/Interpellatie ecolo-groen, 27.10.2014 : Saint-Josse : la bonne gouvernance promise par le Collège en "pause syndicale" ? Sint-Joost : Het beloofde goed bestuur in syndicale pauze ?

A l'appel des trois syndicats, plus d'une centaine de membres du personnel communal de Saint-Josse ce sont rassemblés le 16 octobre dans le hall du rez-de-chaussée de la maison communale pour débattre des graves problèmes que ce personnel rencontre quotidiennement avec le collège des bourgmestre et échevins de la municipalité. Parmi ceux-ci se trouve l'absence d'organigramme laissant part à l'arbitraire dans les promotions et engagements. Pour rappel, cette absence d'organigramme, qui viole l'ordonnance du 5 mars 2009 modifiant la Nouvelle Loi Communale, est dénoncée depuis des années par Ecolo-Groen Saint-Josse qui réclame sans succès qu'un tel organigramme lui soit produit.

Cette assemblée générale extraordinaire a eu lieu alors qu'une importante délégation comprenant de nombreux membres du Collège, dont le Bourgmestre, étaient en déplacement en Turquie dans le cadre du jumelage avec la ville d'Eskisehir. Hasard du calendrier ? La question mérite d'être posée. D'autant que les déléguées permanents et représentants du CGSP-FGTB, SLFP et CSC font état des problèmes suivants :

- 1. un climat exécrable de peur et de délation, que les membres du Collège ont instauré au sein du personnel communal ten noodois.
- 2. une immixtion des collaborateurs des échevins dans le fonctionnement de l'administration et les pressions que ces collaborateurs exercent à l'encontre des travailleurs
- 3. des promotions accordées via les pratiques opaques et de passe droit, ceci au moment où ceux et celles qui remplissent les conditions légales pour bénéficier de ces promotions, sont maintenus sur la touche.
- 4. des mutations arbitraires et sans fondement des employés, souvent au retour de vacances de ces derniers.

Les syndicats demandent, entre autres, de voir rapidement s'installer un comité de direction sensé constituer le vrai cadre de discussion entre travailleurs et politiciens de la commune.

Des actions d'avertissement sont annoncées par le personnel communal, actions qui sont sensées se renforcer si les exigences de plus de justice et davantage de dignité ne

sont pas rapidement rencontrées par un Collège lui même divisé et déconnecté des attentes des travailleurs et des administrés ten noodois

Ecolo-Groen voit mal comment la situation actuelle et dénoncée par les syndicat pourrait faire partie du plan stratégique destiné à moderniser le management de l'administration, comme promis dans la note de politique générale qui indique que "Le Collège veillera également à améliorer les ressources humaines au sein de l'administration en assurant une égalité des chances de tous en matière d'accès aux emplois de l'administration, une objectivation des procédures d'engagement et de promotion "...

## Questions:

- Quelles démarches le Collège compte-t-il entreprendre pour démontrer qu'il entend les revendications des syndicats pour davantage de dignité et de transparence ?
- En particulier, est-ce qu'un entretien avec les représentants syndicaux a eu ou aura lieu ? Si oui, quelles sont les conclusions de cet entretien ? Comment la commune compte-t-elle répondre aux revendications syndicales ?
- Est-ce que le Collège va rapidement installer un comité de direction, comme le prévoit l'ordonnance du 5 mars 2009 (modifiant la nouvelle loi communale) ?
- Le Collège peut-il produire l'organigramme demandé de manière répétée par Ecolo-Groen depuis des années ? Si non, quelle en est la raison ?
- Le Collège peut-il indiquer quand a été adopté et brièvement décrire le plan stratégique annoncé dans la note de politique générale et visant à optimaliser l'administration communale et en donner les grands axes ?

Monsieur le Président: Je souhaite d'abord dire que l'on regrette la manière, j'étais avec l'échevin aux relations internationales et d'autres membres du collège à l'étranger. L'assemblée générale des syndicats est une assemblée qui est organisée très régulièrement. Nous ne savions pas qu'il y avait des choses qui étaient demandées. J'ai été étonné, je l'ai d'ailleurs dit lorsque nous avons reçu la délégation syndicale le mardi suivant la mission. Nous leur avons rappelé qu'un comité particulier de négociation avait eu lieu au mois de septembre au cours duquel nous avions passé en revue tous les sujets et où j'avais apporté des réponses au nom du collège. Je vais ici réitérer un certain nombre de réponses que j'ai faites à ce moment.

Je souhaiterais d'abord rectifier quelques éléments. Tout d'abord, par rapport à l'organigramme, celui-ci a été remis aux organisations sociales en 2012 et à un membre du conseil communal en décembre 2013.

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis le début de la législature, nous avons eu une ambition importante pour la commune qui était de s'installer dans un bâtiment proche. Nous avions engagé un bureau d'étude indépendant qui devait nous aider à établir un organigramme et réorganiser au mieux les services tout en assurant le déménagement. Un des problèmes que nous avons identifié en début de législature est un nombre de fonctionnaires dirigeants trop important. Lorsque l'on souhaite diriger correctement une entreprise comme la nôtre, il faut réduire ce nombre.

Au mois de juillet dernier, le collège a pris la décision de ne pas acheter ce bâtiment suite aux dépenses inéluctables réalisées par ailleurs dans le cadre de la rénovation urbaine.

Après la décision de ne pas déménager, nous avons demandé au bureau d'étude de nous rendre leurs conclusions dans le cadre communal actuel (bâtiments). Nous devrions recevoir leurs conclusions quant à la réorganisation des services accompagnées d'un

nouvel organigramme.

Au cours du mois de septembre, lorsque j'ai rencontré les syndicats au nom du collège, je leur ai exprimé le fait que pour le premier trimestre 2015 nous leur présenterons la réorganisation du service ainsi que le nouvel organigramme. Nous allons recevoir les conclusions de ce bureau d'études vers la fin du mois d'octobre. Nous présenterons ensuite ces conclusions au collège. Le secrétaire communal a pris ses responsabilités pour tenir un comité des directions où ces conclusions seront présentées.

Vous avez parlé d'autres types de situations. Le collège avait, dans un premier temps, souhaité réaliser toutes les opérations simultanément : promotion du personnel et statutarisation, au moment de la réorganisation du service. Nous avons cependant entendu le message des syndicats que nous partageons. A aucun moment la commune n'a considéré que ce n'était pas légitime.

Je tiens à dire, que ce soit le promotion du personnel, que ce soit la statutarisation, que ce soit l'introduction dans la charte sociale des ouvriers en les faisant passer de la catégorie E à D, ce sont des choses pour lesquelles nous avons marqué à chaque fois notre accord de principe.

Permettez-moi de rappeler toutes les avancées sociales que nous avons réalisées au cours de ces deux dernières années. Sur fonds propres, le lycée s'est vu renforcer par la présence d'un proviseur et chaque crèche a dorénavant une directrice. Par le passé, il y avait une directrice qui devait diriger deux crèches. Ici encore il s'agit d'une dépense sur fonds propres et d'une réponse à une demande des syndicats. Avec les syndicats toujours, nous avons rencontré d'autres objectifs. Il y avait des accueillantes qui se trouvaient dans des situations sociales assez défavorables puisque elles travaillaient à mi-temps et payaient des impôts. Nous avons pris quatre accueillantes sur fonds propres.

Par ailleurs, au niveau des gardiens de la paix, nous avons également fait des efforts. Certains ne pouvaient pas partir en vacances avec leurs enfants au mois de juillet ou d'août. Nous engageons des étudiants afin qu'ils puissent ce faire. C'est une demande que le collège a amenée au comité particulier de négociation.

Dernier effort budgétaire de la commune avec les syndicats : la prise en charge à l'occurrence de 90% des frais de transport pour la STIB. Il s'agit de 10% de plus que ce qui était fait auparavant.

Question de mutation, question de promotion. Il arrive très souvent, dans la gestion quotidienne d'une commune —réalisée par le collège— de prendre ses responsabilités. Il arrive qu'il y ait des situations d'urgence. Il arrive aussi que, malgré le personnel existant, les personnes possédant une compétence requise et l'expérience nécessaire fassent défaut. Je dois signaler que les syndicats eux-mêmes viennent parfois trouver l'employeur en lui disant, dans ce service, nous pensons que cette personne, même si elle n'a pas le titre, même si elle n'a pas passé les examens, c'est la bonne personne. J'ai d'ailleurs eu l'honnêteté de le dire. Lorsque vous venez avec de tels propos chez l'employeur, on trouve que vous avez raison. On trouve que vous avez raison car il faut mettre les bonnes personnes au bon endroit. Evidemment qu'il faut donner la prime à ceux qui ont fait les examens. Mais cela, c'est la règle. Il y a cependant des situations d'urgence où il faut agir au plus pressé, où il faut trouver des solutions. Ce qui est intéressant, c'est que ceux qui ont parfois tiré des conclusions ces jours là, l'ont fait comme cela. Si ils avaient demandé au secrétaire communal, au DRH, les raisons, on les aurait certainement données et ils auraient été rassurés. Mais lorsque eux-mêmes font

la demande, nous le prenons au sérieux. Je pense qu'il faut pouvoir écouter toutes les parties.

La réunion que nous avons eue avec les syndicats a été très fructueuse, très positive. Ils nous ont demandé de répondre à leur cahier de doléances endéans les deux semaines. J'ai refusé en leur demandant de ne pas s'écarter des procédures. Il y a des procédures dans la loi, le comité particulier de négociation dans ce cas. Je l'ai immédiatement convoqué et nous y avons versé tous les éléments des syndicats.

Nous sommes, autant que les syndicats, attachés au respect des procédures.

**Monsieur Roekens :** Il y a une certaine dissonance entre vos paroles et les demandes des syndicats. Je remarque des mots très durs de la part des syndicats.

**Monsieur le Président :** Ce ne sont pas les mots qu'ils nous ont rapportés. Le seul document que j'ai effectivement eu est celui qui nous a été remis au collège mardi.

**Monsieur Roekens**: En tous cas, pour éviter que cela ne dégénère, je pense qu'il serait bon de rencontrer la délégation du personnel, les syndicats. De communiquer ce dont vous venez de nous faire part, qu'il y aura un organigramme...

**Monsieur le Président :** Tout cela a été dit. Nous avons une réunion du comité particulier de négociation. Il faut laisser faire la concertation sociale, nous y croyons. Une date a été prise. Je ne vais pas, suite à un mouvement, sortir de la concertation sociale qui est la procédure prévue par la loi. Nous ne pouvons pas sortir des procédures prévues, on nous en ferait ensuite le reproche.

**Monsieur Roekens :** Vous n'avez pas répondu aux questions quant à l'immixtion des échevins. Allez-vous en rappeler à l'ordre ces gens ? Leur rappeler que la communication a lieu à travers le secrétaire communal, que l'on ne fait pas d'immixtion entre le cabinet et l'administration.

**Monsieur le Président :** Il n'entre pas dans mon intention de rappeler à l'ordre qui que ce soit. Après le collège le mardi, le secrétaire communal convoque les différents chefs de service et procède au débriefing du collège. Toutes les informations, toutes les instructions, toutes les décisions qui sont prises par le collège sont communiquées à ce moment là. Je suis heureux d'avoir des échevins présents quasiment à plein temps et qui effectuent un travail remarquable.

## 29. Jumelage de Saint-Josse avec la ville turque d'Eskisehir : Heureux qui comme Ulysse ? ; interpellation introduite par Mme Warnotte, Conseiller communal.

La semaine du 13 octobre 2014, une délégation de Saint-Josse-ten-Noode s'est rendue dans la ville turque d'Eskisehir afin d'officialiser le jumelage avalisé par le Conseil en 2013. Selon les informations disponibles dans la presse, cette délégation était composée d'élus tenoodois (6 échevins et 4 conseillers communaux) de membres de l'administration communale mais également d'autres personnes comme un commerçant de Saint-Josse.

Pour rappel, le groupe Ecolo-Groen Saint-Josse, qui a soutenu ce jumelage, n'a pas souhaité participer à cette délégation en raison de la durée du voyage (4 à 5 jours) jugée déraisonnablement longue et de l'absence d'informations concrètes quant au programme du séjour. En effet, au moment où il a été proposé au groupe Ecolo-Groen de

prendre part à la délégation, c'est à dire en septembre 2014, soit à peine un mois avant le voyage dont la date avait été fixée en juin « au bas mot » d'après les déclarations reprises dans la presse (La Dernière Heure Bruxelles, 16 octobre 2014, pp. 22 et 23), les seules informations disponibles étaient les suivantes :

- Lundi 13 octobre 2014 : départ à 22h45 de Zaventem pour arriver à Eskisehir le mardi 14 octobre à 4h du matin :
- Mardi 14 octobre 2014, 14h30 : départ vers Emirdag, visite de la ville et souper avec le maire :
- Mercredi 15 et jeudi 16 octobre 2014 : programme organisé par la commune d'Eskisehir :
- Vendredi 17 octobre 2014 : départ à Ankara et rendez-vous avec l'Ambassadeur de Belgique en Turquie, retour à Eskisehir en soirée ;
- Samedi 18 octobre 2014, soit départ vers Bruxelles à 4h15 du matin, soit déplacement vers Istanbul (avec dans ce cas frais d'hébergement à charge des participants).

Dans l'invitation officielle, il était précisé que les frais relatifs à cette mission seraient entièrement couverts par le budget communal, où un crédit était ouvert. Dans une décision du mois de septembre 2014, le Collège a en effet prévu un crédit de 12 000 euros pour la participation de 12 personnes à cette mission. Durant le Conseil du 23 septembre 2013, l'Echevin des relations internationales avait cependant assuré que les dépenses relatives au voyage n'excèderaient pas 6 000 euros, tous frais inclus, et 10 000 euros pour l'ensemble des frais relatifs au jumelage.

D'après les photos et informations qui sont parues dans la presse, il semble cependant que la délégation belge se soit composée de bien plus de 12 personnes. Et que le programme n'ait pas pu être respecté à la lettre.

Mes questions sont dès lors les suivantes :

 $\leftarrow$ 

- Combien de personnes ont fait effectivement partie de la délégation officielle de Saint-Josse-ten- Noode à Eskisehir, combien de représentants du Collège et des cabinets, combien de représentants du Conseil, combien de représentants de l'administration, combien de personnes ne représentant pas une autorité officielle de Saint-Josse ?
- Quel budget a été au total déboursé par la commune de Saint-Josse pour ce voyage?
- Quel est le prix total déboursé pour les billets d'avion ?
- Quel est le prix total déboursé pour les frais d'hébergement ?
- La commune a-t-elle payé la totalité des frais pour l'ensemble de la délégation ? Si non, pour combien de personnes et pour quelles personnes ces frais ont-ils été payés entièrement ? Sur quelle base les frais d'autres personnes ont-ils été éventuellement remboursés partiellement ?
- Quels cadeaux ont été offerts à la commune et aux autorités d'Eskisehir à l'occasion de ce jumelage ?
- Quel a été le programme exact, jour par jour, de la délégation tenoodoise?
- Quelle est la justification avancée par le Collège, dans le cadre d'un jumelage avec la ville d'Eskisehir, d'effectuer un voyage de 4 à 5 jours en Turquie dont moins de la moitié a été consacrée effectivement au jumelage avec la ville d'Eskisehir, objet de la mission ? Monsieur le Bourgmestre pourrait-il également expliquer en quoi le fait de s'interroger sur la taille de la délégation, les dépenses engendrées par celle-ci et les aléas qui semblent avoir émaillé le séjour constitue un ternissement de « l'immigration et des immigrés », mots apparemment prononcés par lui et repris dans la presse (La Dernière Heure Bruxelles, 17 octobre 2014, p. 19) ? Pour rappel, les mots prononcés par le groupe Ecolo-Groen par la bouche de sa cheffe de groupe lors de l'adoption du Protocole de jumelage avec Eskisehir le 23 septembre 2013 sont les suivants : « *D'une manière*

générale, nous trouvons les partenariats intéressants. En se renseignant sur la ville d'Eskisehir, on a trouvé que c'était une bonne chose et nous soutenons le projet de jumelage. » Et encore « cette ville est un exemple en matière de mobilité douce. J'aimerais que nous invitions les politiques qui ont eu la force et le courage de faire avancer les choses, et les experts qui ont mis ça en œuvre pour avoir leur point de vue en ce qui concerne les enjeux derrière cette mobilité. »

**Monsieur le Président :** Il est difficile de ne pas entrer dans des polémiques lorsque l'on entend votre interpellation. En 2014, l'ensemble de ce conseil a approuvé ce jumelage... Vous posez tellement de questions, vous auriez du venir avec, vous auriez vu cette belle délégation qui représentait la commune de Saint-Josse.

J'ai lu l'article : comparer les dépenses en relations internationales avec les budgets qui reviennent du CPAS, c'est du populisme, c'est inacceptable. L'argent qui est reversé par le CPAS à la commune, il l'est car toutes ses dépenses ont été réalisées. Il ne s'agit pas d'argent qu'on lui demande d'arracher aux personnes en difficulté. Sur un budget de 80 millions d'euros, 45.000 euros vont aux relations internationales. Est-ce un montant inconsidéré ?

Si vous aviez un peu de respect, vous n'auriez pas remis en question le fait que l'on ait été à Emirdağ, que l'on ait été voir leur mairie. Vous n'avez pas connaissance de ces pays. Si vous aviez eu connaissance de l'histoire de l'immigration, vous auriez de suite compris pourquoi il fallait aussi aller à Emirdağ, que nous ne pouvions pas refuser l'invitation de l'ambassadeur, qui nous a fait l'honneur d'être présent lors de la signature à la mairie d'Eskişehir.

D'autres n'ont pas réagi mais étaient aussi avec nous lors de cette visite. Je tiens à saluer l'opposition qui était avec nous, la conseillère communale du MR, vous pourriez témoigner madame, de ce que vous avez vu là-bas. Je ne pense pas que ce qui a été fait là-bas aille à contre-courant.

Qu'est-ce qui peut être négatif dans la volonté de créer des échanges entre deux municipalités amies ? On a intégré des thèmes qui vous sont chers dans le texte de jumelage : l'environnement, la mobilité, mais de cela, vous ne faites pas mention. C'était pourtant une de vos demandes, et nous l'avons fait.

De notre côté, je vais vous citer les trois bonnes raisons pour lesquelles nous avons souhaité ce jumelage avec cette ville.

La première est le lien historique qui existe entre la Belgique et la Turquie et qui prend sa source dans l'immigration d'Emirdağ et d'Eskişehir vers la Belgique et Saint-Josse.

La seconde est le lien permanent qui existe entre les Belges, les Belgo-Turcs et la ville d'Eskişehir. En effet, de plus en plus de Belges et de Belgo-Turcs s'installent dans cette ville ou souhaitent s'y installer avec le rêve d'y lancer un projet professionnel, nous en avons vu des exemples vivants. De plus en plus de citoyens viennent de plus en plus régulièrement y passer leurs vacances, d'autres encore jettent leur dévolu sur cette destination pour y vivre leur retraite. Le plus bel exemple de ce lien permanent est la création de vols directs entre Bruxelles et Eskişehir pendant une grande partie de l'année.

Pourquoi nous sommes-nous rendus à Emirdağ ? Les premiers Turcs arrivés en Belgique sont venus de cette localité. Il est évident qu'il fallait aussi pouvoir assurer un contact avec le maire d'Emirdağ.

La troisième raison, elle est politique. C'est la politique volontariste menée par le maire d'Eskişehir, ancien recteur de l'Université d'Anadolu, troisième mandat de maire dans cette mairie. Les politiques urbaines menées à Eskişehir ne sont pas éloignées de celles que nous menons dans notre commune. Je pense à la rénovation urbaine, à la création de logements, d'équipements sportifs et culturels, l'aménagement de l'espace public, la proportion de la mobilité douce, la création d'espaces verts. Il était pour nous évident qu'après avoir fait ce grand pas avec Tanger, il fallait le faire avec Eskişehir. Tanger qui est un peu l'Eskişehir de la communauté marocaine présente en Belgique. Le nord qui a immigré en Belgique se retrouve de plus en plus à Tanger aussi. Pour la Turquie, on sait qu'Eskişehir est devenue la ville investie par beaucoup d'entre eux.

Monsieur l'échevin aux relations internationales va vous répondre sur les questions précises de votre interpellation. Je voudrais dire pour ma part qu'avec toutes celles et tous ceux qui ont participé avec nous, cela a été un moment très agréable. Je remercie encore une fois toute la délégation qui est venue. La délégation officielle au nombre de neuf et puis tous les autres qui se sont inscrits, qui ont souhaité découvrir cette ville. Parce qu'ils ont compris l'intérêt d'avoir un partenariat avec une ville de ce type. Nous avons rencontré des directeurs de centre Alzheimer, de maison de repos. Nous avons rencontré tous les services qui font de la rénovation urbaine, qui créent des mobiliers urbains. D'autres qui créent les plantations pour toute la ville. La ville d'Eskisehir produit tout elle-même au travers d'une société anonyme les trottoirs, l'asphalte, les fleurs, les plantes, les bancs, les statues... Tout est produit en interne au niveau de la ville. C'est une ville dont on peut s'inspirer pour certaines de leurs politiques. Nous avons aussi pu, avec la délégation, découvrir leur art et leur culture, avec l'opéra, avec les théâtres mais aussi tout le travail réalisé au niveau des espaces verts et des jardins. Il fallait aller là-bas pour voir tout cela. Ceux qui sont venus ont eu de la chance. Le parc de la ville, avec notamment une plage artificielle qui fait le bonheur des petits et des grands. Avec des lieux de restauration : cafeterias, brasseries et puis, le fameux parc à thème, qui est aussi un vrai bijou. Tout ce qu'ils développent en matière de création de terrasses, là aussi, il y a source d'inspiration. Ne parlons pas de la tramification, des piétonniers, c'était sur toutes les bouches des membres de la délégation.

Je regrette encore une fois que le groupe Ecolo, par la bouche de sa cheffe de groupe et vous-même, vous n'ayez vu que ce que vous souhaitiez voir. C'est vraiment dommage car au sein de ce conseil communal, en dehors de votre groupe, tous ceux qui ont participé à cette action ont apprécié la qualité de l'accueil qui nous a été réservé mais aussi la richesse qu'il y avait à aller découvrir là-bas. J'ai parlé d'un sens, nous aurons l'autre lorsque la délégation d'Eskişehir viendra voir tout ce que l'on fait nous, au niveau de nos services, au niveau de nos secteurs, et à ce moment, nous seront dans un rapport gagnant des deux côtés.

Monsieur Medhoune: Je connais très peu de conseils communaux ou de conseils d'administration où l'on ne passe son temps à s'interroger sur les dépenses de voyage. Je travaille dans une institution de 8000 personnes où à peu près un tiers des personnes sont en voyage permanent, c'est une Université. Dès qu'un politique voyage, il est suspect. Et pourtant, il fait de l'information continue lorsque il se déplace. Je pense que lorsque les politiques voyagent, ils ont de bonnes raisons de le faire et que l'on peut le regarder de façon non suspecte. Pourquoi Eskişehir? Nous sommes encore dans le temps des 50 ans. Et bien, dans le temps des 50 ans de l'immigration, ces villes, d'où viennent mon père, peut-être certains de vos parents, j'y suis né. Lorsque une délégation comme celle de Saint-Josse y vient, ce n'est pas n'importe quelle délégation. Symboliquement, c'est très important. Pourquoi est-ce très important? Parce que c'est une façon de reconnaître et de connaître, où a commencé cette histoire. Histoire dont

nous sommes un peu les héritiers dans ce laboratoire qu'est Saint-Josse. La seconde raison, c'est qu'ici, les professionnels de l'administration, le personnel politique, est confronté à des difficultés qui font que Saint-Josse est un laboratoire très particulier. Les problèmes ne sont pas nécessairement les mêmes qu'ailleurs. Cela peut sembler étonnant d'aller voir des solutions originales et innovantes développées dans un autre pays. Il y a un drôle de stéréotype qui tendrait à croire que les solutions ne viendraient que de l'Europe. Je pense qu'il est assez important de se dire que pour 45 mille euros, trouver des solutions pour mieux vivre ici, cela me semble finalement peu cher.

Enfin, je trouve qu'il est tout de même intéressant et original que les membres du personnel politique qui sont issus de ces pays, qui possèdent des liens privilégiés avec ces pays, ont aussi des motivations intimes, qui sont celles-ci : ce sont aussi des acteurs du développement de ces pays. Comme d'ailleurs tous ceux qui sont partis dans cette première génération, ce sont les pionniers du développement de ce pays. Je pense que c'est une dimension très importante à rappeler également. C'est aussi une raison de le faire.

Une dernière chose, je pense que les professionnels de la politique sont confrontés à des problèmes très particuliers, nouveaux. Les hommes, les femmes, issus de ces pays et qui se posent les questions de savoir où ils vont vieillir, où ils vont mourir. Comment gère-ton cela? Ce sont des questions difficiles. Les questions de fin de vie. Je pense qu'aller voir là-bas, comment des solutions originales sont inventées, mises en place, par un bourgmestre de cette ville dont j'ai entendu parler jusque ici, ancien recteur, qui, si il est là pour un troisième mandat, et si ses succès d'innovation politique se font entendre jusque ici, c'est que c'est un laboratoire qui vaut la peine d'être visité, certainement plus qu'un jour.

**Monsieur Balsat :** Si vous vous souvenez bien, j'avais interpellé le conseil communal afin de poser la question de la nécessité de ce voyage. J'entends le groupe Ecolo aujourd'hui, dire que beaucoup de questions subsistent selon lui. Il leur a été donné la possibilité d'y aller. J'ai été rassuré de remarquer que l'opposition était représentée, par la présence de madame Bulduk, qui par ailleurs, parle la langue locale. Y aller en tant qu'opposition est y aller en tant qu'observateur ainsi qu'en tant que rapporteur. Les inquiétudes de nos amis écologistes sont-elles fondées ?

Monsieur Clerckx: Cela fait quinze ans que je fais des relations internationales. Je suis intimement convaincu de leur importance. Que ce soit au niveau européen, au niveau national mais aussi au niveau régional et communal. Les communes ont des compétences que d'autres niveaux de pouvoir n'ont pas. Sur le principe, faire des relations internationales avec des villes et communes de pays d'origine d'importantes communautés, il fallait le faire, il fallait le faire bien plus tôt. On pourrait reprocher cette absence au prédécesseur de monsieur Kir. Nous nous sommes posés la question, lorsque l'on nous en a fait la proposition, faut-il participer à ce voyage? Nous en avons discuté avec madame Bulduk, avec l'échevin Jassin, et le voyage nous a semblé sérieux, de même que le programme. Les dépenses limitées, pas d'excès, pas d'abus. Le rôle de l'opposition est évidemment de vérifier que tout cela est bien vrai. Nous nous souvenons tous du fameux voyage des parlementaires wallons en Californie. J'en ai parlé avec madame Bulduk qui m'a confirmé que le voyage s'est très bien passé, que ce fut un voyage de travail.

Je ne sais pas de quoi l'on parle ici. Je pense qu'il s'agissait d'une bonne chose.

**Madame Bulduk**: Je remercie de m'avoir donné la parole ainsi que pour l'invitation. Je suis contente d'avoir participé à ce voyage qui était à mon sens très fructueux. Je regrette la position de l'opposition à l'exception du MR et des indépendants. Je pense que ce sont les préjugés qui tuent. Je pense que l'on a énormément à apprendre de cette ville d'Eskişehir. J'ai été personnellement témoin de la note payée par les échevins. Je n'ai pas de doute concernant ce voyage.

Monsieur Jassin, échevin des relations internationales: Dans la déclaration de politique général, le collège a souhaité dès le départ marquer une réelle volonté de développer les relations internationales et la coopération. Il s'agit de trois volets fondamentaux. Celui de la coopération pure avec deux villes dans la région de l'oriental au Maroc. Ensuite, la sensibilisation des services des relations internationales auprès de la population tenoodoise. Et enfin, le jumelage, c'est ce collège qui initie les premiers jumelages de la commune, le premier avec Tanger et le second avec Eskişehir. Il faut le dire, contrairement à ce que j'ai lu dans la presse, il n'y avait pas de précédent de jumelage.

Au niveau de vos questions. Combien de personnes ont effectivement fait partie de la délégation officielle ? 22 personnes dont 9 pour lesquelles l'entièreté des frais a été prise en charge par le collège. Il s'agit du bourgmestre, de son chef de cabinet, moimême, un représentant du groupe MR, le secrétaire communal, un fonctionnaire, un représentant du monde associatif et deux collaborateurs politiques. Pour 10 autres personnes, nous avons pris en charge les frais de logement, et pour les trois dernières personnes, aucun frais n'a été pris en charge. Il s'agissait des deux représentants de la zone de police dont les frais ont été pris en charge par celle-ci. Le dernier, un commerçant de Saint-Josse qui est également président de l'association des commerçants de Saint-Josse a pris en charge lui-même l'entièreté des frais.

Sur quelle base les frais d'autres personnes ont été éventuellement remboursés partiellement ? Rien n'a été remboursé à d'autres personnes.

Le budget déboursé par la commune pour ce voyage est d'un peu moins de 11.000 euros. Le prix total déboursé pour les billets d'avions est de 2.900 euros. Celui des frais d'hébergement est de 6.000 euros.

Quels cadeaux ont été offerts à la commune et aux autorités d'Eskişehir?

- Un livre sur Bruxelles à la belle époque, de Vincent Merckx.
- Un livre « Bruxelles diversité », bilingue.
- Une brochure sur Saint-Josse aux multiples visages.
- Une brochure de Saint-Josse à la carte.
- 7 cartes postales de Saint-Josse.
- Un ballotin de pralines.

Quel a été le programme exact jour par jour ?

Un programme était joint dans le courriel que vous avez reçu le 5 septembre. Comme je le précisais dans ce courriel, ce sont les villes accueillantes qui sont responsables du programme.

La mission a débuté par la visite de l'ancien quartier résidentiel. A travers des projets de transformation et de rénovation, la ville d'Eskişehir a apporté une nouvelle dynamique dans son plus ancien quartier qui abrite par ailleurs plusieurs musées. La délégation a visité deux d'entre eux dont le musée de l'art du verre contemporain. La fabrication de

produits verriers est une activité dominante en Turquie. Le plus grand fabricant et exportateur de verre turc se trouve à Eskişehir. La délégation a également visité : le musée de cire et le centre d'art, de culture et de congrès. En fin de matinée, la délégation s'est rendue au parc de la ville. Ce lieu a été aménagé afin de favoriser le développement social et les contacts avec la nature. C'est dans ce parc que la délégation a été accueillie par le maire de la ville d'Eskisehir.

La délégation s'est ensuite rendue dans l'une des institutions culturelles les plus importantes de la ville : l'opéra. Le programme a continué avec la visite d'un parc à thème et de la cité des sciences, de la culture et de l'art. Le lieu possède plusieurs espaces dont un planétarium, un aquarium et une partie récréative. La cité a été crée afin d'introduire les arts, les pratiques culturelles et scientifiques dans un environnement éducatif.

Les membres de la délégation ont poursuivi le programme avec un tour en bateau sur la rivière Porsuk qui fut à une époque un véritable égout à ciel ouvert et qui a depuis été complétement assainie. Les travaux de réhabilitation et d'aménagement du paysage le long de la rivière ont redonné un nouveau souffle à la ville. Le soir venu, le maire a invité la délégation à un repas où une quinzaine de personnes de la municipalité étaient présentes. La journée s'est terminée par une visite nocturne de la ville. La délégation a ainsi eu l'occasion de constater les principes urbanistiques ayant donné à la ville une dimension humaine, piétonne et accessible et de découvrir le mobilier urbain fort important et fort présent dans cette ville.

Le lendemain, une partie de la délégation a été visiter la société chargée de la production des mobiliers urbains et de l'entretien des voiries. L'autre partie de la délégation a visité un des campus de l'Université Anadolu. La ville est le siège de deux Universités qui comptent ensemble 70.000 étudiants.

**Monsieur le Président :** Pouvons-nous préciser que nous avons coupé le programme de la visite lorsque nous avons appris qu'ils produisaient eux-mêmes en régie le mobilier urbain ? L'échevin des travaux publics et moi-même accompagnés de nos fonctionnaires n'avons pas visité l'Université car nous avons pensé utile de voir comment ils produisent, conçoivent et aménagent les espaces publics.

**Monsieur Jassin :** La ville ayant à sa tête un ancien recteur, la jeunesse y a place importante. Nous avons visité le centre pour jeunes de l'Université. La délégation a ensuite été reçue à la mairie de la municipalité d'Eskişehir où le protocole d'accord de jumelage a été signé en 4 langues. L'après-midi le programme était consacré à divers projets dont un centre Alzheimer. Quelques personnes se sont rendues chez le gouverneur pendant que les autres visitaient un centre pour enfants.

Le lendemain, le programme a conduit la délégation à Emirdağ où les participants ont d'abord été accueillis à la mairie et ensuite à la préfecture. Parmi la délégation, le responsable de la maison de la famille et le président du CPAS ainsi que deux conseillers communaux ont été visiter la maison de repos d'Emirdağ pour se faire une idée des pratiques sur place.

Après 3 jours de visites intensives et de rencontres, la mission s'est achevée par une réception à la résidence de l'ambassadeur belge à Ankara. Etaient présents également à la soirée : les membres du groupe d'amitié Turquo-belge du parlement ainsi que des responsables de la présidence des Turcs à l'étranger et d'autres personnes de divers milieux. Ainsi s'achève notre mission à Eskişehir.

**Monsieur le Président :** Le jeudi, il y a également eu une visite au commissariat de police par l'ensemble de la délégation où nous avons eu une présentation de leur système de surveillance par caméras. Nous avons été impressionnés car ils sont déjà à la 4G. La ville est à la pointe à ce niveau. La zone de police Saint-Josse, Schaerbeek et Evere travaille avec la ville d'Eskişehir au niveau police depuis un certain temps.

En plus de nous avoir fait l'honneur de sa présence lors de la signature, l'ambassadeur a souhaité organiser une réception à Ankara en l'honneur de la délégation belge. Nous avons donc fait le trajet aller-retour le vendredi.

**Madame Warnotte :** Comme son nom ne l'indique pas, le rôle de l'opposition est également de s'informer. Nous avions des craintes au niveau de cette visite, craintes qui étaient légitimes au moment où nous nous sommes posé ces questions. Monsieur l'échevin a extrêmement bien réalisé son travail d'information et m'a apporté toutes les réponses que je souhaitais obtenir. Mes craintes sont désormais levées.

## 30. Question orale de madame Warnotte, conseillère communale.

**Madame Warnotte**: Ma question orale est due à l'absence d'interpellation citoyenne. Pour remettre la situation dans son contexte, vous n'êtes pas sans savoir que depuis le 5 septembre 2014, le bâtiment de la place Quetelet n°2 est occupé par un groupe qui s'appelle le collectif mobilisation groupe 2009. En date du 10 septembre ce collectif a adressé un courrier à la commune afin de lui indiquer qu'il occupait le bâtiment et pour expliciter les raisons de cette occupation et les projets mis en place grâce à celle-ci dans un bâtiment pour le moment inoccupé et dont, après demandes répétées, on a pas été capable de me dire ce à quoi il était destiné.

Dès le 11 septembre un rapport a été rédigé en indiquant que le bâtiment ne devait plus être occupé pour diverses raisons. Il y a un problème vis-à-vis de ce rapport qui dit qu'une visite a été effectuée en date du 10 septembre alors que ce ne serait apparemment pas le cas. Je m'interroge sur la possibilité que cette visite ait eu lieu. La personne en charge de ce dossier a confirmé qu'aucune visite n'avait eu lieu. Il me semble qu'il y a dès lors un problème de ce côté là. Ce rapport affirme certaines choses dont on ne peut pas avoir connaissance sans avoir procédé à une visite.

Après m'être rendue sur les lieux, je dois reconnaître que le bâtiment est occupé, mais en bon père de famille à mon sens. Le bâtiment est entretenu et des mesures de sécurité ont été prises.

L'interpellation citoyenne portait sur l'organisation d'un dialogue avec les autorités communales. Dialogue qui a été sollicité à plusieurs reprises par le groupe. Dialogue qui a été refusé par la politique de la chaise vide. En revanche, la commune a sommé les occupants de quitter les lieux sous huitaine. Le délai étant expiré, les occupants se demandent ce qu'il va leur arriver.

Sur l'interpellation citoyenne, je m'inquiète car elle avait été rendue dans les délais et comportait plus de vingt signatures, ce qui est le nombre requis. Vos services ont vérifié les signatures, il semble que certaines signatures n'étaient pas valables. Ce qui est plus inquiétant, c'est que certaines personnes ayant signé le document se sont ensuite rétractées. Elles se sont rétractées pour des motifs qui sont assez obscurs puisque elles disent que l'on a abusé d'elles en leur faisant signer un document pour lequel elles n'ont jamais marqué leur accord. Or, le document précisait très clairement qu'il visait à l'introduction d'une interpellation citoyenne devant le conseil communal.

Ce qui est inquiétant, monsieur le président, c'est que de ces vingt personnes, 5 se sont rétractées avec des similitudes pour le moins interpellantes. Tout d'abord, ces courriers sont adressés à la porte-parole du collectif à son adresse personnelle, adresse n'ayant jamais été communiquée aux personnes ayant signé l'interpellation citoyenne. Quelqu'un a dû donner cette adresse à ces personnes. Tous ces courriers comportent exactement les mêmes phrases alors que ces cinq personnes ne sont pas sensées se connaître. Tous ces courriers ont été déposés le jour même du dépôt de l'interpellation citoyenne, dans la boîte aux lettres de la porte-parole du collectif. Tous ces courriers vous sont également adressés en copie monsieur le président. Dernière chose, tous ces courriers sont signés précédé de la mention "lu et approuvé", ce qui est pour le moins interpellant lorsque l'on sait que ces courriers sont censés avoir été rédigés par les personnes les ayant signé. Eu égard des éléments que j'ai exposés, il est permis de supposer que des pressions aient pu être exercées sur ces cinq personnes afin qu'elles retirent leur interpellation citoyenne.

Je dois dire avoir été assez interpellée par la gestion de ce dossier. Il faut savoir que j'ai demandé à pouvoir en consulter l'ensemble, ce qui m'a été autorisé. J'ai appris par la suite que le dossier que j'ai consulté n'était pas complet. Une demande de couper l'eau adressée à Hydrobru s'avérant manquante. J'ai demandé à voir l'original de photographies, elles ne s'y trouvaient pas. Egalement, j'ai été apostrophée, et le mot est faible, par un échevin au sujet de ce dossier, qui m'a dit m'avoir interdit de rencontrer la personne en charge de ce dossier au sein de l'administration ou de prendre contact avec elle.

Il faut savoir que j'ai respecté toutes les formes lorsque je me suis renseignée sur ce dossier et je suis toujours passée par monsieur le secrétaire communal et monsieur le président, vous le savez, je vous ai toujours mis en copie de mes courriels.

Nous parlions plus tôt d'immixtion du collège dans les affaires de l'administration, je dois dire avoir vécu cette immixtion puisque un échevin m'a interdit de rencontrer un membre de l'administration alors que ce n'est pas du tout de sa compétence.

Ma question est la suivante monsieur le bourgmestre, je souhaiterais savoir pourquoi la commune fait la sourde oreille et refuse de rencontrer les membres du collectif. Je souhaiterais savoir quelles seront les suites réservées à leurs demandes de rencontre. Et je souhaiterais savoir aussi, monsieur le président, comment se fait-il ou quelles explications pouvez-vous éventuellement apporter au retrait de ces 5 signatures dans des circonstances à tout le moins troubles. Je suis intimement persuadée que vous partagez mes inquiétudes au sujet du respect de la démocratie et de la vie privée et que les faits que j'ai exposés ne manqueront pas de vous interpeller.

**Monsieur le Président :** Par rapport à la forme, il y avait 26 signatures, 5 ont fait l'objet d'un désistement, d'autres étaient le fait de jeunes de moins de 16 ans, ce qui contrevient à notre règlement. Vous avez eu l'occasion de consulter le dossier, monsieur le secrétaire communal vient de me le confirmer. Quant aux échanges que vous avez eus avec monsieur Jassin, celui-ci réfute la manière dont vous les rapportez.

Au niveau du fond, nous avons une ligne de conduite par rapport à ceux qui commettent des effractions dans les biens communaux. Nous refusons les accords, car pour nous, ce n'est pas une base de travail à notre sens, point. C'est la ligne politique de la commune de Saint-Josse pour tous les dossiers. Nous ne pouvons accepter ces procédés. Si nous devions les accepter, nous devrions le faire pour tous les bâtiments communaux. Et comme n'importe quel propriétaire, nous considérons que les gens n'ont pas d'un côté à

avoir ce genre de comportement et de l'autre venir demander le dialogue. Cela ne se passe pas ainsi. J'ai eu l'occasion de donner des éléments d'explications à de nombreux intermédiaires en leur expliquant que nous avons un héritage dans notre commune où nous avons des difficultés. Nous sommes solidaires avec les gens en difficulté, nous sommes solidaires avec les gens qui combattent la question de la régularisation des personnes sans papiers. Nous l'avons été à l'église du Gèsu lorsque nous avons essayé de trouver des solutions. Nous avons mis neuf logements de transit à la disposition de la population. Ce n'est pas comme d'autres qui accueillent temporairement mais qui jamais ne s'engagent dans des processus de mise en ordre administrative des gens en difficulté, d'accompagnement social et de relogement. Nous l'avons fait.

Nous aimerions qu'à un moment donné, tout le monde prenne ses responsabilités. Nous avons une ligne qui est claire, qui est partagée par la majorité. Vous avez souhaité avoir des réponses de la commune, elles sont celles-là. Ne m'interrogez pas sur les intentions, elles regardent les stratégies de la commune. Nous prendrons en temps utile les décisions que nous aurons à prendre. N'essayez pas, dans vos répliques de me demander, quand, comment. Nous savons très bien ce que nous allons faire et à quel moment nous allons le faire.

**Monsieur Jassin :** Ce que vous reprochez aux échevins, vous ne pouvez pas le tolérer pour les conseillers communaux. Il y a des règles dans cette commune, il y a la loi communale qui nous régit. Je vous ai dit très clairement, si vous souhaitez poser une question, vous la posez directement au secrétaire communal. Si le secrétaire communal souhaite être aidé par quelqu'un, il sera aidé par le chef de service. Vous n'êtes pas investie du pouvoir de police. Si vous pensez que vous allez circuler dans tous les couloirs de cette administration communale et interroger tous les fonctionnaires sur tous les sujets qui vous passent par la tête, je vous ai dit, tant que je serai échevin sur le territoire de la commune de Saint-Josse, pour moi c'est non.

**Madame Warnotte :** J'ai adressé une demande à monsieur le secrétaire communal qui m'a proposé un rendez-vous avec la personne adéquate. Vous n'avez pas ensuite à venir faire une immixtion et me dire que vous avez interdit à cette personne de me parler. Monsieur le secrétaire communal gère cela et il le fait de main de maître.

Il est par ailleurs prévu par certains règlements, et il est de coutume à Saint-Josse également, lorsque il y a une effraction dans les biens communaux ou à un règlement, qu'il y ait tout de même une rencontre. Au cours de laquelle les personnes responsables de cette infraction peuvent venir s'exprimer. C'est le cas notamment lorsque il y a des trafics de drogue soupçonnés dans certains établissements. Monsieur le bourgmestre, à travers son pouvoir de police, peut prendre un arrêté. Dans ce cas-là, alors qu'il s'agit d'infractions relativement graves qui sont soupçonnées, vous recevez les gens et d'ailleurs, c'est ce qui était prévu ici avec le collectif. Apparemment, ils ont reçu un courrier qui ne leur a jamais été remis de manière officielle et qui prévoyait une rencontre. Celle-ci était prévue pour le 12 septembre et ce courrier ne leur a été transmis quelques jours plus tard.

**Monsieur le Président :** Il n'est jamais entré dans les intentions de la commune d'instaurer un dialogue sur cette base.

**Madame Warnotte :** Je m'interroge sur le deux poids, deux mesures qui peut-être évoqué puisque dans certains cas il y a un dialogue qui s'installe et une possibilité de faire valoir des revendications ou tout simplement des opinions ou sa version des faits alors que dans d'autres cas, comme ici, vous pratiquez la politique de la tolérance zéro. Je comprends bien que vous ayez été échaudé par ce qui s'est passé dans d'autres

situations qui ne sont pas identiques mais qui pourraient trouver quelques similarités mais dans ce cas-ci, je constate qu'il y a vraiment une obstination sans même parler du fond et de gros problèmes sur la forme. Sur la forme, je vous ai posé quelques questions concernant ces personnes qui ont rétracté leur signature et la manière dont ces personnes auraient pu entrer en possession de l'adresse privée de la porte-parole du collectif mais il ne me semble pas avoir reçu de réponse.

**Monsieur le Président :** L'incident est clos madame, je vous remercie.

La séance publique est clôturée à 21h15.